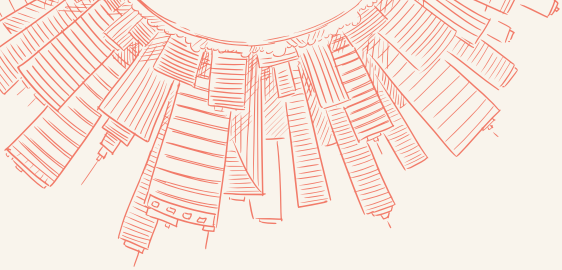

RÉSIDENCE ACCUEIL

Eragny-sur-Oise, Val D'Oise (95)

La **résidence accueil l'Écluse** fait partie du patrimoine d'**Antin Résidences**, bailleur social du groupe Arcade Vyv, et sa gestion locative est assurée par la F**ondation des Amis de l'Atelier.** Depuis son **ouverture prévue et négociée de longue date**, elle propose un accompagnement vers l'autonomie à ses résidants en lien avec un large réseau partenarial local.

PROPRIÉTAIRE : ANTIN RESIDENCES
GESTIONNAIRE : LA FONDATION DES AMIS DE L'ATELIER

FONDATION DES AMIS DE L'ATELIER

antin résidences
groupe Arcade-vyv

LA FONDATION DES AMIS DE L'ATELIER

La Fondation des Amis de l'Atelier est une **organisation médico-sociale** créée en 1957. Son action se concentre aujourd'hui sur **l'accompagnement des personnes faisant l'expérience d'un handicap psychique, d'un handicap mental ou d'un trouble du spectre autistique.** Son activité se déploie sur l'ensemble de l'Île-de-France et sur la Haute-Vienne, territoires sur lesquels elle est gestionnaire d'une grande diversité d'établissements.

En 2024, la fondation compte plus de 100 établissements et accompagne aux alentours de 4000 personnes. La majorité de ses structures sont des établissements et services médico-sociaux. Elle est également gestionnaire de onze résidences accueil sur la région francilienne, faisant d'elle le gestionnaire le plus important de ce dispositif sur le territoire.

Affil

CONTEXTE, GENÈSE ET SPÉCIFICITÉS DU PROJET

Le projet était **à l'initiative de la commune** et de la Fondation des Amis de l'Atelier, qui dès 2005 avaient évoqué conjointement le **besoin de développer sur la commune une solution de logement pour les adultes en situation de handicap psychique.** Suite à cela, le conseil départemental du Val-d'Oise avait lancé un **appel à manifestation d'intérêt** qui n'a finalement pas abouti faute de moyens financiers. Quelques années plus tard, le groupe logement de l'**UNAFAM 95** s'est intégré à la dynamique de ce projet. Cette nouvelle configuration a finalement débouché sur le développement de la résidence accueil de Eragny-sur-Oise **dès 2012**. Après une mise en relation avec le bailleur Antin Résidences et avec les services de psychiatrie de proximité, la résidence a finalement **ouvert ses portes en novembre 2020.**

FINANCEMENTS

Pour le fonctionnement : financement de l'Etat à hauteur de 19,50€ par jour et par résidant. Cette dotation est en vigueur pour l'ensemble des résidences accueil en France.

TYPE DE BÂTI ET LOGEMENTS

L'ensemble résidentiel est un bâtiment neuf. Il compte **30 logements individuels** de type T1 d'une moyenne de 24m2. Répartie sur 3 niveaux, la résidence accueil possède quatre logements aux normes PMR. Située dans un quartier résidentiel, les logements sont **à proximité d'un arrêt de bus, permettant une connexion à la gare RER de Cergy.**

ESPACES COMMUNS

L'ensemble résidentiel compte **différents espaces de vie commune** (cuisine, grand salon), en rez-de-chaussée, en **libre accès sur les heures de présence de l'équipe** éducative. En leur absence, l'ouverture est **assurée par deux résidants** qui se portent responsables du respect du règlement intérieur. Les résidants ont également accès à **une buanderie** et à un **jardin aménagé avec une grande terrasse** et un **potager**. Ces espaces sont notamment utilisés lors des activités collectives.

Les professionnels occupent deux **bureaux situés proches de l'entrée**, au rez-de-chaussée.

PUBLIC ET ORIENTATION DES PERSONNES

Les trente places sont réparties sur **trois contingents :** celui de l'**Etat,** celui de la **commune** et celui de la **fondation.** L'Etat réserve 9 places et les orientations pour **son contingent passent par le SIAO**. La municipalité a trois places réservées et fait les orientations directement. Les places restantes font l'objet de candidatures proposées par différents prescripteurs auprès de la Fondation.

Au moment de l'étude, **les hommes sont en légère majorité** pour le peuplement de la résidence accueil. La moyenne d'âge est de 39 ans pour des publics âgés de 27 à 64 ans. Un peu moins de la moitié des résidants sont sous mesure de protection et une petite minorité est en emploi en milieu protégé et bénéficie à ce titre de revenus du travail. La majorité bénéficie d'une reconnaissance de handicap notifiée par la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) et reçoit l'allocation pour adultes handicapés.

ENCADREMENT ET ACCOMPAGNEMENT EN INTERNE

Deux référents sont présents à temps plein sur la structure. Les deux professionnels sont **éducateurs spécialisés de formation**, l'un d'entre eux a été en poste au préalable en CHRS et dans un dispositif d'intermédiation locative. Ils travaillent sur des horaires décalés afin d'assurer **une amplitude horaire de présence la plus large possible** (9h-16h et 13h-21h). Ils sont responsables de l'**animation de la vie collective**, de la création et du **maintien des liens avec l'environnement local** et les partenaires, de la **veille sociale** auprès des résidants (écoute, alerte et orientation en cas de crise) et de **la gestion locative** (visite d'entretien des logements tous les 6 mois, veille à l'entretien des parties communes…). Les deux référents sont appuyés par une directrice de pôle.

ORGANISATION DE LA VIE COLLECTIVE

La vie collective dont les référents sont les coordinateurs prend la forme de **différents événements** : des **temps de convivialité** (*repas, apéritifs, et goûters partagés*), un **atelier jardin** et une **activité d'expression artistique** sont régulièrement organisés dans les parties communes de la résidence. Ils ont pour objectif de consolider l**es liens et de favoriser l'échange entre les résidants**. S'ajoutent de façon plus ponctuelle des événements **à l'extérieur de la résidence**, comme des sorties sportives ou culturelles (randonnée, ping-pong, cinéma, bachata…). **Des sorties de loisir** à la mer ont aussi eu lieu plusieurs fois depuis l'ouverture.

Un **conseil de résidants** se réunit tous les trimestres pour évoquer la vie du collectif et pour faire le point avec les professionnels de proximité.

Ils ont accès tous les trimestre à un **groupe métier** au sein duquel ils peuvent échanger sur leurs pratiques et leurs difficultés avec l'ensemble des référents des résidences accueil de la Fondation. Cette dernière encourage la formation des professionnels en matière de santé mentale et de gestion locative.

PARTENARIATS

AVEC LA PSYCHIATRIE

La **majorité des résidants** sont suivis par l'**hôpital public de Pontoise** et ses différents centres médico-psychologiques implantés sur le secteur de la résidence. Ce partenariat n'est pas formalisé par une convention mais **donne satisfaction aux professionnels**.

AUTRES PARTENARIATS

Professionnels de santé : des infirmières viennent quotidiennement à la résidence pour le suivi de certains locataires.

Associations culturelles : une galerie associative qui propose des activités artistiques adaptées est fréquentée par un petit nombre de résidants. La résidence entretient également des liens privilégiés avec plusieurs théâtres pour proposer des activités socioculturelles et artistiques.

Services de tutelle et de curatelle : ce sont des interlocuteurs régulièrement en lien avec les référents sur la partie gestion locative et gestion du budget.

Collectivité : l'agglomération de Cergy-Pontoise est en lien avec la résidence pour communiquer autour de ses missions et de son fonctionnement, notamment dans le cadre du Conseil local de santé mentale, auquel certains résidants ont été invités à participer.

Entreprise d'insertion : L'entreprise VIES95 se charge de l'entretien des parties communes.

AVEC LES SERVICES SOCIAUX ET MÉDICO-SOCIAUX

Environ la **moitié des résidants ont un suivi par un service d'accompagnement à la vie sociale** (SAVS) **ou un service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés** (SAMSAH). Ces derniers sont privilégiés par l'équipe éducative au regard des besoins des résidants.